

Bernard De Vos : la rupture

Journal du droit des jeunes : Quel est votre état d'esprit à la veille de prendre vos fonctions de Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant ?

Bernard De Vos : Je suis tout d'abord un peu étonné d'avoir finalement été choisi. Étonné et impressionné. L'éclairage médiatique de la fonction est plus important que ce que j'avais imaginé. Maintenant, il s'agit de mettre en pratique ce que j'ai mis dans mon mémoire de candidature. Le Délégué général a un pouvoir d'influence et un réel impact médiatique. Il a donc les moyens de rendre visible son travail et ses positions. On peut dire qu'il dispose d'un grand «*gueulophone*» à utiliser à bon escient.

JDJ : Vous sentez-vous redevable à l'égard de ceux qui ont soutenu votre candidature ?

BDV : Non ! Pas le moins du monde. Je n'ai pas besoin de «*renvoyer l'ascenseur*». J'ai la ferme intention de garder mon indépendance. À cet égard, j'approuve le changement de statut qui interdit au DGDE de se présenter pour des élections ou pour participer à une campagne électorale. C'est une excellente chose. Il est aussi cohérent et logique que le DGDE ne puisse pas avoir d'autre mandat même si certains mandats n'ont pas de lien avec cette fonction.

Pour ce qui me concerne, le passage se fait dans de bonnes conditions, on trouve des gens pour assurer la relève dans les différentes fonctions que j'assumais.

JDJ : Que pensez-vous de la procédure de nomination ?

BDV : Le processus me paraît bon. Il est sérieux, permet de longs échanges avec d'abord les experts et ensuite les parlementaires. On est obligé de faire l'effort de réfléchir la fonction et de se positionner, de développer une vraie vision de ce qu'on a envie de faire. Cela permet sans doute d'éliminer les candidats qui postulent juste pour essayer. Bien sûr, à un certain stade, il y a un jeu politique qui se manifeste.

JDJ : Est-ce que le Délégué général, cuvée 2008 est consensuel ?

BDV : Je suis devenu beaucoup moins consensuel qu'avant quand je suis devenu vice-président du CCAJ (Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse) parce qu'on y a une responsabilité de rendre des avis, notamment en voyant plusieurs personnes y fonctionner, telles Liliane Baudart et Pascal Henri, qui sont tous deux capables de dire les choses clairement.

JDJ : Etes-vous satisfait de la visibilité de la fonction de DGDE ?

BDV : Des changements devront intervenir. La dotation financière de la DGDE est beaucoup trop limitée et ne tient pas compte de la nécessité de développer des projets. D'où le développement d'actions très éloignées de la mission de cette fonction qui visent à faire rentrer de l'argent. Les tournois de

golf et autres sponsorings ne correspondent pas du tout à l'image que j'entends donner à cette institution.

D'autres actions, telles la distribution de places gratuites pour des matches de basket ou de tennis de table ne relèvent pas directement de la mission du DGDE mais constituent pourtant l'essentiel de la visibilité de l'institution. Si ça doit être maintenu, cela devrait, à tout le moins, se faire en lien avec d'autres acteurs du secteur. Je compte aussi travailler à rendre l'institution plus accessible pour les jeunes et les enfants.

JDJ : Une équipe est en place, comment allez-vous procéder en ce qui concerne vos collaborateurs ?

BDV : Je ne suis pas comme un ministre qui arrive en fonction et apporte toute son équipe avec lui. J'aurai à mettre en adéquation mes rêves par rapport aux réalités du service et aux contingences matérielles. Il semblerait qu'une partie de l'équipe s'attendait à la nomination de Stéphan Durviaux. J'ai une certaine marge de manœuvre concernant le personnel et je verrai, à l'exercice, s'il y a lieu de m'entourer de nouvelles personnes.

JDJ : Comment envisagez-vous de travailler avec les associations travaillant dans le secteur de l'aide à la jeunesse, les droits de l'enfant, etc. ?

BDV : Il y a des liens importants à entretenir avec ces associations. Il faut bien sûr être respectueux du travail réalisé par d'autres associations et voir ce qu'on peut faire en commun, chercher à se compléter, se renforcer. On peut par exemple multiplier les exemples où le DGDE signe une carte blanche avec d'autres organisations. Il y a indéniablement une certaine dialectique à instaurer. Je n'ai pas envie de faire croire que le DGDE est incontournable; il faut éviter les doubles emplois.

Prenons l'exemple de la participation des enfants, thème ô combien important. Le recueil de la parole des jeunes exige la mise sur pied de relais locaux. Il faut établir des contacts et relations avec des associations qui arrivent à permettre aux enfants de discuter, s'exprimer. Je constate que les petites associations sont aussi importantes que les grosses. Plusieurs associations ont beaucoup d'expérience, très riche, dont il faut pouvoir tenir compte.

Sur les situations individuelles, il faut renvoyer le plus possible vers la première ligne. En se réservant la possibilité d'intervenir en deuxième ligne. Bien sûr, des questions importantes se poseront comme «*quel «contrôle» garde-t-on sur ces situations ? Quelle articulation ? Comment ce regard va-t-il s'exercer en respectant l'intégrité des jeunes et des familles ?*». Ce rôle de «*contrôle*» du DGDE nécessite aussi une certaine distance.

JDJ : Quelle est la vision du jeune dans notre société ?

BDV : Je constate que la société est construite sur des ségrégations : les jeunes d'un côté, les «*vieux*» de l'autre; les riches

Délégué général aux droits de l'enfant Interview

et les pauvres, ... On doit reconnaître qu'on vit des années moroses. Ce sont les jeunes dont on respecte le moins les droits qui se voient le plus rappeler leurs devoirs. Il faut arriver à permettre aux jeunes de jouer un rôle dans la société, d'être citoyen, avant qu'il n'ait commis des faits de délinquance. Il est par exemple éminemment regrettable que le travail d'intérêt général mis en place par les SPEP, ne s'impose qu'aux jeunes après qu'ils aient commis un délit. C'est trop tard. Il faut que tous les jeunes disposent d'opportunités de pouvoir réaliser des choses positives, qui les valorisent; et surtout sortir de cette logique occupationnelle qui prévaut encore trop. Donc, arriver à ce que les jeunes s'expriment, c'est fondamental.

Un projet intitulé «*carte mentale*» permet de se rendre compte des lieux que chacun fréquente, de l'ouverture sur le monde; on se rend compte que certains jeunes sortent de leurs quartiers, fréquentent des centres culturels, connaissent leur environnement alors que d'autres n'ont pour ainsi dire jamais mis les pieds hors de leur quartier. Cela entraîne des discriminations flagrantes pour l'accès à la culture, le droit à l'éducation, etc. Si on ne favorise pas la mobilité des jeunes, on renforce les *apartheids*, la ségrégation, les ghettos.

JDJ : Quelles seront vos priorités ?

BDV : Je constate qu'il y a les «*grandes autoroutes*» par rapport à des droits individuels qui doivent être respectés. C'est important. Mais il y a d'autres droits qui apparaissent plus anecdotiques qui doivent aussi être pris en compte. J'entends privilégier une approche pédagogique. Par exemple, en ce qui concerne la «*fessée pédagogique*», il faut rappeler que c'est un mauvais traitement. Mais quand on a dit ça, on n'a rien dit. Il faut travailler sur les comportements; uniquement dénoncer les pratiques contraires aux droits de l'enfant n'apporte rien. Par contre, il est fondamental de promouvoir les bonnes pratiques parce que ça a des effets beaucoup plus durables. C'est sans doute moins porteur médiatiquement, mais c'est bien nécessaire. Ce qui n'empêche que parfois, il ne faut pas hésiter à dénoncer.

JDJ : L'actualité, c'est le procès en assises de ces jeunes qui en ont tué un autre dans le centre de Bruxelles.

BDV : Sur certaines questions, il faut pouvoir se taire ! Que dire suite à de tels faits ? Je constate que le principal protagoniste était celui qui avait jusqu'ici le moins à se reprocher !

Je pense surtout que ce genre de fait, condamnable bien entendu, est révélateur d'un malaise de certains jeunes par rapport à la société. Ma préoccupation est que beaucoup de services qui doivent accueillir ces jeunes avant qu'ils ne passent gravement à l'acte, ont des seuils d'accès beaucoup trop élevés. Il faut un accueil inconditionnel. C'est parfois des services non subsidiés qui les accueillent alors que d'autres services, ayant cette mission, trouvent qu'ils sortent de leurs compétences ! En ce compris les AMO : il faut sonner, prendre rendez-vous, ... Les associations se sont multipliées mais deviennent plus sévères quant aux conditions d'accès.

JDJ : La Cour constitutionnelle doit très prochainement prononcer un arrêt sur la réforme de 2006 de la loi relative à la

protection de la jeunesse; quel regard portez-vous sur cette réforme ?

BDV : Après pas mal d'égarements dans les avant-projets, il faut constater que la réglementation belge n'est pas la pire d'Europe. La diversification, le projet du jeune ont certainement du bon. On doit bien sûr regretter le manque de prévention, la pression sur l'enfermement, les sanctions/punitions, le dessaisissement (pensons aux discussions qui ont eu lieu au sein de «*l'orange-bleue*» en gestation). Everberg et la nouvelle prison pour jeunes, ce sont des tristesses terribles. Ça me gêne moins qu'on mette des moyens importants dans les IPPJ, à condition que leur utilisation soit bien pensée. Ce qui est bien dans les IPPJ, c'est de faire vivre des émotions sociales positives avec des adultes qui respectent les jeunes. C'est ça qui fait la différence avec la prison.

Le stage parental : je le regrette amèrement alors que le soutien parental en Communauté française est si pauvre. L'application qui en est faite, c'est un détournement des textes. C'est une politique «*d'entrisme*»; on veut faire quelque chose qui ressemble au stage parental. Cette mesure s'adresse aux parents qui ont moins saisi les perches qu'on voulait leur tendre. Mais c'est aussi une mesure très peu respectueuse des professionnels qui connaissent l'importance de l'engagement aux côtés des familles. Comment peut-on imaginer arriver à des résultats dans des délais aussi courts ?

JDJ : Avez-vous des liens avec la Communauté flamande ? Des projets au niveau international ?

BDV : Pour le moment, non. Mais je vais très rapidement prendre contact avec mon homologue, Ankie Vandekerckhove, pour envisager ce qui pourra être fait en commun.

Sur le plan international, le Délégué général fait partie de l'ENOC; c'est sans doute important de pouvoir partager son expérience belge; en tant que pays nantis, on a une responsabilité vis-à-vis des moins nantis. Une organisation européenne peut avoir plus de poids pour «*imposer*» un ombudsman dans d'autres pays. Ceci étant, ma priorité sera au niveau des questions belgo-belges où beaucoup de questions importantes n'ont pas bénéficié d'un regard de l'ombudsman. Pensons aussi aux matières fédérales qui n'entrent pas totalement dans les compétences des ombudsmans francophone et flamand.

JDJ : Le délégué général doit-il s'asseoir à côté des ONG ou du Gouvernement, au moment de la présentation du rapport quinquennal au Comité des droits de l'enfant ?

BDV : À côté des ONG, bien sûr !

Propos recueillis par **Benoit Van Keirsbilck**